



Convention sur la diversité biologique

Distr.: générale
8 septembre 2024

Français
Original : Anglais

Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique Seizième réunion

Cali, Colombie, 21 octobre –1^{er} novembre 2024

Point 19 de l'ordre du jour provisoire*

Gestion durable de la faune sauvage

Orientations, outils et documents existants relatifs à divers domaines de gestion durable de la faune sauvage et domaines qui pourraient nécessiter des orientations complémentaires

Note du Secrétariat

I. Introduction

1. Dans sa recommandation [25/7](#), l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a demandé au Secrétaire exécutif de collaborer avec le Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la vie sauvage en vue d'entreprendre, conformément au mandat de la Convention sur la diversité biologique et aux cibles et objectifs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, une nouvelle analyse des lacunes afin d'identifier les domaines qui ne sont pas couverts de manière adéquate par les orientations existantes élaborées au titre des accords multilatéraux sur l'environnement pertinents et par les organisations intergouvernementales compétentes.

2. L'Organe subsidiaire a également demandé au Secrétaire exécutif, lorsqu'il entreprendra la nouvelle analyse des lacunes, de :

(a) Prendre en considération, conformément au mandat de la Convention et aux cibles et objectifs du Cadre, les sept éléments clés de l'efficacité des politiques¹ d'utilisation durable des espèces sauvages identifiés dans le *Rapport d'évaluation thématique de l'utilisation durable des espèces sauvages* de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques ;

(b) Solliciter des points de vue et des contributions de la part des Parties, des autres gouvernements, des peuples autochtones, communautés locales, des femmes et des jeunes, des secrétariats d'accords multilatéraux sur l'environnement pertinents et par les organes intergouvernementaux compétentes, en complément de l'examen et de l'analyse approfondis des

* CBD/COP/16/1.

¹ Les sept éléments clés sont les suivants : prise de décision inclusive et participative ; prise en compte des différents régimes de savoirs et de reconnaissance des droits ; répartition équitable des coûts et des avantages ; adaptation des politiques au contexte socioécologique local ; suivi des conditions et des pratiques socioécologiques ; politiques coordonnées et harmonisées ; et institutions solides, transition de la coutume à la loi.

outils et des orientations existants qui pourraient appuyer la réalisation des cibles et des objectifs du Cadre ;

(c) Examiner la liste des domaines qui pourraient nécessiter des orientations complémentaires en s'appuyant sur la nouvelle analyse des lacunes et en tenant compte des points de vue mentionnés au paragraphe 3 de la recommandation 25/7 ;

(d) Soumettre les résultats de l'analyse complémentaire des lacunes, y compris la liste révisée, à la Conférence des Parties pour examen à sa seizième réunion.

3. En réponse à ces demandes, le Secrétariat a émis la notification No. 2023-121, invitant les Parties, les autres gouvernements, les peuples autochtones, les communautés locales, les femmes et les jeunes ainsi que les organisations concernées à soumettre leurs points de vue sur les meilleures pratiques en matière de gestion durable de la faune et des informations sur les domaines qui pourraient nécessiter des orientations complémentaires².

4. En outre, plusieurs informations reçues en réponse à la notification n° 2023-120, sur les points de vue et les informations sur les outils et les orientations qui pourraient soutenir la mise en œuvre du Cadre, étaient pertinentes par rapport à la demande susmentionnée de l'Organe subsidiaire³.

5. Suite à la même demande, le Partenariat de collaboration a dressé un inventaire des informations reçues en réponse aux notifications n° 2023-120 et 2023-121⁴ et des informations fournies par ses membres. Afin d'assurer une couverture globale, des informations supplémentaires ont également été obtenues auprès des entités concernées. Sur la base de cet inventaire, le Partenariat a ensuite préparé un projet d'analyse des domaines qui ne sont pas couverts de manière adéquate par les orientations existantes élaborées au titre des accords multilatéraux sur l'environnement pertinents et par les organisations intergouvernementales compétentes.

6. Dans la notification n° 2024-063, les Parties, les autres gouvernements, les peuples autochtones, les communautés locales, les femmes, les jeunes ainsi que les organisations concernées ont été invités à faire part de leurs commentaires et de leurs points de vue sur le projet d'analyse des lacunes⁵.

7. L'étude finalisée par le Partenariat de collaboration sur la base des commentaires reçus lors de l'examen par les pairs est disponible dans le document CBD/COP/16/INF/6. Le mandat du Partenariat étant limité aux vertébrés terrestres, le Secrétariat a réalisé une analyse complémentaire afin d'aborder la gestion de la faune sauvage de manière plus large, conformément à la recommandation 25/7 et aux commentaires formulés lors de l'examen par les pairs. L'analyse complémentaire est disponible dans le document CBD/COP/16/INF/7.

² Sept Parties (Australie, Belarus, Brésil, Canada, Japon, Mexique, Union européenne) et huit organisations (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Nepal Indigenous Nationalities Preservation Association, Society for Wetland Biodiversity Conservation – Nepal, Chemichemi Foundation, African Wildlife Economy Institute, Born Free Foundation, East Africa Community Secretariat et Midwestern Region Centre for Democracy and Human Rights) ont soumis des propositions.

³ Les contributions faites en réponse à la notification n°2023-120, qui sont pertinentes pour la poursuite de l'analyse des lacunes, ont été prises en compte par l'Australie, le Canada, la Finlande, le Japon, l'Union européenne, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Division des affaires maritimes et du droit de la mer des Nations Unies, le Fonds international de développement agricole, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation mondiale du tourisme, le Centre mondial de surveillance pour la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Union internationale pour la conservation de la nature, l'Organisation mondiale de la santé animale, le Genetic Biodiversity Knowledge for Ecosystem Resilience et enfin, par l'Université de Hong Kong.

⁴ Disponible à l'adresse suivante : www.cbd.int/notifications/2024-063

⁵ Six parties (Canada, Espagne, Mexique, Pérou, Union européenne, Royaume-Uni), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et deux autres organisations (l'Union internationale des instituts de recherches forestières et Lanka Fundamental Rights Organization) ont présenté des propositions.

II. Domaines qui ne sont pas couverts de manière adéquate par les orientations existantes élaborées au titre des accords multilatéraux sur l'environnement pertinents et par les organisations internationales compétentes

A. Lacunes identifiées par le Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la vie sauvage

8. Pour identifier les lacunes dans les orientations relatives à la gestion durable de la faune sauvage, le Partenariat de collaboration s'est appuyé sur le tableau des lacunes en matière de connaissances, suite au rapport d'évaluation thématique de l'utilisation durable des espèces sauvages, (tableau SPM.A.2) figurant dans le résumé pour les décideurs du *Rapport d'évaluation thématique de l'utilisation durable des espèces sauvages*. Les lacunes sont classées comme suit : disponibilité des données et des informations et accès à celles-ci ; méthodes d'évaluation et de suivi, modèles et scénarios ; connaissances indigènes et locales ; différentes utilisations et leurs interactions avec les pressions actuelles et futures

1. Disponibilité des données et des informations et accès à celles-ci

9. Le Partenariat de collaboration a identifié quatorze lacunes dans cette catégorie :

- (a) Orientations générales sur la gestion durable de la faune sauvage dans les régions tempérées ;
- (b) Orientations sur les conflits entre l'homme et la faune sauvage dans les régions tempérées et les régions autres que l'Afrique et l'Asie ;
- (c) Orientations sur la gestion de la diversité génétique des vertébrés terrestres sauvages ;
- (d) Données et informations sur la chasse durable (non limitée à la chasse de subsistance) dans les régions tropicales et subtropicales ;
- (e) Données et informations sur la gestion durable des forêts dans les régions tempérées ;
- (f) Données et informations sur le commerce intra-africain de viandes sauvages et de produits de la faune et de la flore sauvages ;
- (g) Données et informations sur la durabilité des récoltes de viande sauvage dans les régions tempérées et dans les régions autres que l'Afrique et l'Asie ;
- (h) Données et des informations sur la récolte non létale de vertébrés terrestres ;
- (i) Orientations régionales sur le prélèvement non légal de vertébrés terrestres ;
- (j) Données et informations sur les pratiques non extractives concernant les vertébrés terrestres dans le monde entier ;
- (k) Orientations régionales sur les pratiques non extractives concernant les vertébrés terrestres ;
- (l) Données et informations sur les résultats de l'approche « Une seule santé » de l'utilisation des espèces sauvages ;
- (m) Données et informations sur les économies régionales de la faune sauvage ;
- (n) Orientations sur l'égalité des sexes et la gouvernance des espèces sauvages.

2. Méthodes d'évaluation et de suivi, modèles et scénarios

10. Le Partenariat de collaboration a identifié dix lacunes dans cette catégorie :

- (a) Études de scénarios axées sur les conflits entre l'homme et la faune sauvage dans les régions tempérées et dans les régions autres que l'Afrique et l'Asie ;

- (b) Études de scénarios axées sur les récoltes de viande sauvage dans les régions tempérées et dans les régions autres que l'Afrique et l'Asie ;
- (c) Suivi et évaluation de la chasse durable (non limitée à la chasse de subsistance) dans les régions tropicales et subtropicales ;
- (d) Outils et ressources pour suivre et traiter la diversité génétique des vertébrés terrestres ;
- (e) Méthodes de suivi, d'évaluation et de notification normalisées au niveau international pour les populations de vertébrés terrestres et les statistiques commerciales ;
- (f) Suivi des tendances pour toutes les utilisations des vertébrés terrestres ;
- (g) Plan de gestion des espèces de vertébrés terrestres ;
- (h) Études de scénarios axées sur les pratiques non extractives concernant les vertébrés terrestres ;
- (i) Outils et ressources pour suivre et évaluer les économies régionales de la faune et de la flore sauvages ;
- (j) Cadres pour mesurer et surveiller les conflits entre l'homme et la faune sauvage.

3. Connaissances indigènes et locales

11. Le Partenariat de collaboration a identifié six lacunes dans cette catégorie :
- (a) L'étude et l'évaluation des pratiques d'utilisation des espèces sauvages par les communautés autochtones ;
 - (b) L'intégration équitable des valeurs autochtones et des relations avec les espèces sauvages dans les orientations politiques ;
 - (c) L'application équitable des connaissances indigènes et locales concernant les orientations pour les conflits entre l'homme et la faune sauvage ;
 - (d) L'application équitable des connaissances indigènes et locales à la gestion des ressources génétiques ;
 - (e) Approches visant à aider les populations autochtones et les communautés locales à mener des activités de recherche, de suivi et de gouvernance ;
 - (f) Renforcement des capacités et appui aux moyens de subsistance durables des communautés et à l'amélioration de la biodiversité qui en découle.

4. Différentes utilisations et leurs interactions avec les pressions actuelles et futures

12. Le Partenariat de collaboration a identifié dix lacunes dans cette catégorie :
- (a) Impacts de l'utilisation durable des espèces sauvages sur la réduction de la pauvreté ;
 - (b) Impacts de l'utilisation durable des espèces sauvages sur la sécurité alimentaire, en particulier dans les régions tempérées où les données manquent le plus ;
 - (c) Impacts des avancées technologiques sur l'utilisation et la gestion durables des espèces sauvages ;
 - (d) Les interactions entre les composantes socioécologiques de l'utilisation des espèces sauvages, c'est-à-dire les liens entre l'utilisation durable des espèces sauvages et les avantages et inconvénients sociaux, économiques et environnementaux ;
 - (e) Impacts du commerce intra-africain de viande sauvage et de produits de la faune sauvage sur la conservation des espèces et les moyens de subsistance ;

(f) Interactions entre les composantes écologiques et sociales des pratiques non extractives, y compris les pratiques culturelles et spirituelles ;

(g) Impacts du changement climatique sur les populations, les habitats et l'utilisation des vertébrés terrestres ;

(h) Impacts du changement climatique sur la santé de la faune sauvage et les répercussions sur les êtres humains et les animaux domestiques ;

(i) Interactions entre le changement climatique et la consommation humaine de viande d'animaux terrestres sauvages ;

(j) Impacts des zoonoses sur la consommation de viande sauvage et sur les populations d'animaux sauvages.

B. Lacunes supplémentaires identifiées par le Secrétariat

1. Espèces

13. En ce qui concerne les animaux aquatiques, le Secrétariat a identifié des lacunes dans les orientations relatives à la prise de décision inclusive et participative, à l'inclusion de différents régimes de savoirs et reconnaissance des droits, à la répartition équitable des coûts et des avantages, et à des institutions solides. En revanche, il a constaté qu'il existait des orientations adéquates sur le suivi des conditions et des pratiques socioécologiques et sur les politiques coordonnées et harmonisées relatives aux animaux aquatiques.

14. En ce qui concerne les animaux terrestres, le Secrétariat a constaté qu'il existait des orientations adéquates sur le suivi des conditions et pratiques socioécologiques et des orientations limitées sur l'adaptation des politiques au contexte socioécologique local et à de multiples éléments clés. En revanche, il a identifié des lacunes dans les orientations relatives à la prise de décision inclusive et participative, à l'inclusion de différents régimes de savoir et reconnaissance des droits, à la répartition équitable des coûts et des avantages, aux politiques coordonnées et harmonisées, et aux institutions solides.

15. En ce qui concerne les arbres, les autres plantes, les champignons et les algues, le Secrétariat a constaté des lacunes dans les orientations pour l'ensemble des sept éléments clés.

2. Pratiques

16. En ce qui concerne la pêche, le Secrétariat a constaté qu'il existait des orientations adéquates sur le suivi des conditions et des pratiques socioécologiques, ainsi que des politiques coordonnées et harmonisées. Il y a cependant des lacunes dans les orientations concernant la prise de décision inclusive et participative, l'inclusion de différents régimes de savoir et de reconnaissance des droits, la répartition équitable des coûts et des avantages, l'adaptation des politiques au contexte socioécologique local, et les institutions solides.

17. En ce qui concerne les pratiques non extractives, le Secrétariat a constaté qu'il existait des orientations adéquates sur le suivi des conditions et des pratiques socioécologiques, mais des lacunes sur les six autres éléments clés.

18. En ce qui concerne la cueillette, l'exploitation forestière et la récolte d'animaux terrestres, le Secrétariat a constaté des lacunes dans les orientations pour les sept éléments clés.

19. En ce qui concerne les orientations couvrant de multiples pratiques, le Secrétariat a constaté des lacunes dans les orientations relatives à la prise de décision inclusive et participative, à l'inclusion de différents régimes de savoirs et de reconnaissance des droits, à la répartition équitable des coûts et des avantages et à l'adaptation des politiques au contexte socioécologique local.

3. Couverture géographique

20. En ce qui concerne la couverture globale, le Secrétariat a constaté des lacunes dans les orientations relatives à la prise de décision inclusive et participative, à l'inclusion de différents régimes de savoirs et de reconnaissance des droits, ainsi qu'à la répartition équitable des coûts et des avantages.

21. Le Secrétariat a relevé des lacunes dans la couverture des orientations relatives aux sept éléments clés dans toutes les régions, à l'exception de l'Europe.

22. En Europe, le Secrétariat a constaté qu'il existait des orientations adéquates sur le suivi des conditions et des pratiques socioécologiques, les politiques coordonnées et harmonisées, et sur les institutions solides. Cependant, il y avait des lacunes dans les orientations concernant la prise de décision inclusive et participative, l'inclusion de différents régimes de savoirs et de reconnaissance des droits, la répartition équitable des coûts et des avantages, et l'adaptation des politiques au contexte socioécologique local.

III. Domaines pouvant nécessiter des orientations complémentaires

23. La liste des domaines qui pourraient nécessiter des orientations complémentaires présentée au paragraphe 45 du document CBD/SBSTTA/25/11 était basée sur les informations issues du *Rapport d'évaluation thématique de l'utilisation durable des espèces sauvages*, dans lequel l'utilisation des espèces sauvages a été identifiée comme n'étant pas durable ou faisant face à des menaces émergentes. Les analyses mentionnées dans le présent document contiennent une revue des orientations existantes élaborées au titre des accords multilatéraux sur l'environnement pertinents et les organisations intergouvernementales compétentes, afin de fournir une base plus large de références à prendre en compte pour identifier les domaines qui pourraient nécessiter des orientations complémentaires.

24. Dans leurs analyses respectives, le Partenariat de collaboration et le Secrétariat ont constaté que la plupart des orientations disponibles visaient plusieurs espèces, pratiques et régions géographiques. Lorsqu'il existait des orientations pour des groupes d'espèces, elles étaient largement liées au suivi des conditions et pratiques socioécologiques, ainsi que sur les politiques coordonnées et harmonisées. Un schéma similaire a été observé pour les pratiques d'utilisation durable.

25. Outre les lacunes en matière de connaissances identifiées par le Partenariat de collaboration, le Secrétariat a relevé de nombreuses lacunes en matière d'orientations pour l'ensemble des pratiques, des espèces et des régions géographiques, notamment en ce qui concerne la prise de décision inclusive et participative, l'inclusion de différents régimes de savoirs et de reconnaissance des droits, la répartition équitable des coûts et des avantages, et l'adaptation des politiques au contexte socioécologique local.

26. Il ne serait pas possible de combler toutes les lacunes identifiées dans le cadre des processus engagés au titre de la Convention et, étant donné que les sept éléments clés mettent principalement l'accent sur le contexte socioécologique local⁶, les orientations pourraient être plus utiles si elles étaient produites aux niveaux régional et sous-régional. À cet égard, la Conférence des Parties pourrait envisager d'inviter les organisations régionales et sous-régionales à produire des orientations sur la gestion durable de la faune sauvage.

27. La Conférence des Parties pourrait donc souhaiter se concentrer sur des orientations au niveau mondial liées sur les espèces et les pratiques multiples, conformément au mandat de la Convention et aux objectifs et cibles du Cadre. Comme le montre le tableau ci-dessous, les lacunes les plus importantes dans les orientations au niveau mondial concernant les espèces et les pratiques multiples sont liées à la prise de décision inclusive et participative, à l'inclusion de différents régimes de savoirs et de reconnaissance des droits, ainsi qu'à la répartition équitable des coûts et des avantages.

⁶ Voir le document CBD/COP/17/INF/7 pour plus de détails.

Couverture des orientations au niveau mondial et à travers de diverses pratiques et espèces

<i>Éléments clés</i>	<i>Diverses utilisations</i>	<i>Global</i>	<i>Diverses espèces</i>
1. Prise de décision inclusive et participative	4	4	3
2. Inclusion de différents régimes de savoirs et de reconnaissances des droits	4	7	5
3. Répartition équitable des coûts et des avantages	1	1	1
4. Adaptation des politiques au contexte socioécologique local	7	15	9
5. Suivi des conditions et des pratiques socioécologiques	30	53	32
6. Politiques coordonnées et harmonisées	27	45	22
7. Institutions solides, transition de la coutume à la loi	10	14	9
8. Divers éléments clés	18	32	18

Note : nombre de documents : 0-4 (rouge) ; 5-9 (orange) ; 10-15 (vert clair) ; 15 et plus (vert foncé).

28. La liste des domaines pouvant nécessiter des orientations complémentaires, mise à jour sur la base de l'analyse des lacunes, est donc la suivante :

- (a) Orientation globale sur la prise de décision inclusive et participative ;
- (b) Orientations globales sur l'inclusion de différents régimes de savoirs et de reconnaissance des droits ;
- (c) Orientations globales sur la répartition équitable des coûts et des avantages.

IV. Recommandation

29. Lors de l'examen du paragraphe 5 du projet de décision figurant dans la recommandation 25/7, tel que reproduit dans la compilation des projets de décision, la Conférence des Parties pourrait envisager de prendre en compte les analyses résumées dans le présent document.